



DÉCISION n° 2023/01/20

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Centre de loisirs

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UN WEEK-END A MENDE AVEC LE DOMAINE TOURISME ET LOISIRS DU CHAPITRE ET LA COMMUNE DE VAUVERT - SERVICE JEUNESSE - DU 17 AU 19 MARS 2023

Le maire de la commune de Vauvert,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération n°202105082 du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une convention de partenariat avec le Domaine Tourisme et Loisirs du Chapitre pour l'organisation d'un week-end du 17 au 19 mars 2023 à destination des jeunes inscrits au Service jeunesse ;

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec Mr Anthoy De Freitas, Directeur du Domaine Tourisme et Loisirs du Chapitre, Auberge de Jeunesse du Chapitre, Route du Chapitre, 48 000 MENDE pour l'organisation d'un week-end du 17 au 19 mars 2023.

Article 2 : En contrepartie, la commune versera à la société la somme forfaitaire de 1009.60 € TTC par mandat administratif selon 2 versements, l'un à la signature d'un montant de 505,00 €, et le solde de 504.60€ € à la fin du séjour sur présentation de facture.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de l'année en cours au chapitre 011 à l'article 6288 fonction 422 service 0212

Article 4 : Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 12 5 JAN. 2023

Le maire,


Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation, la directrice générale des services, Yolande Cavalier